



Nautic Club Rambouillet

Sports Aquatiques et Subaquatiques – www.ncrambouillet.com

Rambouillet, le 30 octobre 2020

Objet : *Convocation Assemblée Générale Ordinaire du NCR*

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, l'Assemblée Générale (AG) ordinaire du club qui devait avoir lieu le samedi 14 novembre à 18H30 à Poigny la Forêt ne pourra se tenir dans les conditions normales.

Conformément à l'article 18 des statuts de notre association, nous sommes cependant tenus de procéder à une assemblée générale.

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire du Nautic Club Rambouillet, qui se tiendra **le samedi 14 novembre 2020 à 10H00**, à huis clos, au siège social de l'Association (*).

Les participants sont invités à voter par correspondance

(*) Avertissement :

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, **la Présidente par intérim de l'Association a décidé de tenir l'Assemblée Générale ordinaire à huis clos, hors présence physique des membres.** En effet, compte tenu du nombre de membres au sein de l'Association, nous sommes dans l'incapacité d'assurer le respect des mesures sanitaires et notamment la distanciation sociale.

Les modalités d'organisation et de participation des participants à l'Assemblée Générale sont aménagées de la manière suivante :

- **Les participants sont invités à voter par correspondance** selon les modalités rappelées dans la présente convocation, ou à donner pouvoir à l'un des membres de l'Association.
- **Le nombre de votes reçus**, au plus tard le 12 novembre 2020 à 23h59, **sera pris en compte pour le calcul du quorum.**

A ce titre, nous vous ferons parvenir par mail les documents qui vous aurez été soumis durant cette AG.

Il appartiendra à chaque adhérent ou à son représentant légal de valider les différentes propositions qui devaient mises au vote à savoir :

- Rapport moral de l'exercice 2019-2020,
- Bilan des activités des Sections Natation et Apnée de l'exercice 2019-2020,
- Rapport financier de l'exercice 2019-2020,
- Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration,

Les adhérents pouvant prendre part aux votes sont, selon l'article 17 de nos statuts :

- les membres pratiquants et actifs, à jour de leur cotisation, ayant 16 ans révolus ;
- un des représentants légaux des participants âgés de moins de 16 ans, à jour des cotisations, à raison d'une voix par enfant légal pratiquant ;
- les membres associés et les membres d'honneur.
- Conformément à l'article 18.6, le vote par procuration est admis (jusqu'à 4 pouvoirs par adhérent).

Siège social : 36 rue des Fontaines – BP 90067 – 78515 RAMBOUILLET Cedex Tel Club : 06 79 29 62 09

Mail : secretariat.ncrambouillet@gmail.com

Agrée par le Ministère Jeunesse et Sports sous le N° NCR 78 S 185

Association affiliée à la F.F.N. sous le N° 3766 09/77 et la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07.78.255



Nautic Club Rambouillet

Sports Aquatiques et Subaquatiques – www.ncrambouillet.com

Informations pratiques pour le vote par correspondance et le pouvoir

1. Vote par correspondance

Un formulaire de vote par correspondance est joint à cet **e-mail**.

Celui-ci sera à retourner à l'Association, par e-mail ou voie postale, dûment complété et signé par vos soins, **au plus tard le 12 novembre 2020**.

Dans le cas où vous ne pourriez pas nous retourner le formulaire de vote par correspondance, vous pouvez nous envoyer directement vos consignes de vote par e-mail, ou voie postale.

L'adresse e-mail à laquelle vous pouvez envoyer ces éléments est : secretariat.ncrambouillet@gmail.com

2. Pouvoir

Un pouvoir est joint à cette convocation.

Si vous souhaitez donner un pouvoir à l'un des membres de l'Association, afin que celui-ci complète le bulletin de vote par correspondance en votre nom, vous devez :

Nous retourner par e-mail ou voie postale, le pouvoir dûment complété et signé par vos soins.

L'adresse e-mail à laquelle vous pouvez envoyer ces éléments est :

secretariat.ncrambouillet@gmail.com

Vous pouvez aussi remettre votre vote ou votre pouvoir par l'intermédiaire de votre entraîneur ou celui de votre enfant. Il nous le fera parvenir.

Votre vote ou votre pouvoir devra nous parvenir avant le 12 novembre 2020

Les adhérents souhaitant faire acte de candidature pour se présenter au Conseil d'Administration doivent procéder selon les règles décrites dans l'article 11.5 des statuts.

Nous sommes désolés de cette situation qui nous empêche de nous retrouver et de vous présenter en direct le bilan de la saison passée et nos projets pour la saison prochaine.

Nous comptons sur votre participation et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher Adhérent, en nos meilleures et plus dévouées salutations.

Pour le conseil d'Administration
La Présidente par intérim
Nicole CLUNY



Siège social : 36 rue des Fontaines – BP 90067 – 78515 RAMBOUILLET Cedex Tel Club : 06 79 29 62 09

Mail : secretariat.ncrambouillet@gmail.com

Agrée par le Ministère Jeunesse et Sports sous le N° NCR 78 S 185

Association affiliée à la F.F.N. sous le N° 3766 09/77 et la F.F.E.S.S.M. sous le N° 07.78.255